



Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Membre d'honneur

Le membre d'honneur est une personne désignée par le Conseil d'administration en reconnaissance de services exceptionnels rendus à la profession ou à l'OTTIAQ.

Critères d'admissibilité

- Membre de l'OTTIAQ ou ancien membre (juste motif)
- Services exceptionnels rendus à la profession (organisation, valorisation)
- Renommée internationale
- Distinction honorifique (Prix du Gouverneur général, Mérite du CIQ, etc.)
- Réalisations dans le domaine des publications, de l'enseignement, de la recherche, de la présentation de conférences, de la gestion linguistique, etc.
- Présidence déterminante d'un organisme lié à la profession (OTTIAQ, CTTIC, CIQ, FIT, etc.)

Exclusion

- Membres du Conseil d'administration
- Membres du Comité des prix

Documents à présenter

- Lettre de présentation de la candidature
- Résumé des réalisations du candidat
- Lettres d'appui (3 au maximum)
- CV du candidat ou de la candidate

Date limite de dépôt des candidatures : 1^{er} avril

Note : Tous les membres de l'Ordre peuvent présenter une candidature à titre personnel, sauf les membres du Comité des prix.

Remise du titre : Congrès OTTIAQ

Nature du prix : Titre et congé de cotisation à vie.